

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois juin à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, maire.

Présents : AUNAVE Philippe, AYNARD Valérie, AZEMARD Annick, BLANC-GARIN Michelle, CHARROIS Jean-Paul, COUTURIER Danièle, CREGUT Laetitia, GILLET Ghislaine, JOUVION Didier, JULLIAN Véronique, LAFORGUE Isabelle, MEGER Patrick, PORTAL François, SAADI Jérôme, VERDIER Ludovic, VIDAL Jean-Marc.

Absents excusés :

- ♦ REVEILLON Odile → procuration à GILLET Ghislaine
- ♦ BOUE Pascale

Secrétaire de séance : François PORTAL

Le PV de la séance du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-06-11 : COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion, arrêté par le percepteur, est identique au compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-12 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La parole est donnée à Monsieur Didier JOUVION, conseiller municipal. Monsieur le Maire sort de la salle. Les comptes administratifs de la commune s'établissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 798 716.91 €

Recettes de fonctionnement : 1 466 706.01 €

Dépenses d'investissement : 3 449 911.52 €

Recettes d'investissement : 3 172 143.00 €

Soit un résultat de :

Fonctionnement : 667 989.10 €

Investissement : - 277 768.52 €

Adopté à l'unanimité.

2021-06-13 : AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2020

Le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement de 2020, à savoir 667 989.10 € est affecté en 2020 comme suit :

Investissement : 278 000 €

Report en fonctionnement : 389 989.10 €

| TABLEAU D'AFFECTATION ET DE REPRISE DES RESULTATS 2020 COMMUNE DE CABRIERES | | | | | |
|--|----------|---------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | Excédent | Déficit | Observations |
| Résultat de fonctionnement N-1 | A | Excédent ou déficit | 371 178,89 € | | |
| Résultats antérieurs reportés (lignes 002 du compte administratif N-1) | B | Excédent ou déficit | 296 810,21 € | | |
| Résultat à affecter (=A + B) | C | Excédent ou déficit | 667 989,10 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Solde d'exécution N-1 | D | Excédent ou déficit | | -531 941,55 | |
| Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N - 1) | E | Excédent ou déficit | 538 780,44 € | | |
| Solde des restes à réaliser | F | Excédent ou déficit | | -284 607,41 € | |
| Excédent de financement (=D + E + F) | G | Excédent | | | |
| Besoin de financement (=D + E + F) | | ou besoin | | - 277 768,52 € | |
| AFFECTATION ET REPRISE | | | | | |
| Si C est excédent : | | | | | |
| * affectation en réserves au compte 1068 (au minimum pour le besoin de financement G) | H | | 278 000,00 € | | |
| * report du solde en fonctionnement à la rubrique R 002 (= C- H) | I | | 389 989,10 € | | |
| Si C est déficit, déficit reporté à la rubrique D 002 (= C) | J | | | | |

Annexe à la délibération 2021-06-13 du 23 juin 2021

Adopté à l'unanimité.

2021-06-14 : CLASSEMENT DES PARCELLES E 438 et E 439 DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur Le Maire expose la situation des deux parcelles communales E 438 et E 439 qui sont actuellement classées dans le domaine privé de la commune alors que, de fait, elles sont affectées à l'usage direct du public. En effet, ces deux parcelles goudronnées servent de voirie.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder au classement dans le domaine public communal, des parcelles E 438 et E 439.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-15 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LABEL GARRIGUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des subventions sont accordées chaque année aux associations qui proposent des manifestations. Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement annuelle et fixe, en faveur de l'association des anciens combattants, d'un montant de 300 € et en faveur de Label Garrigue de 150€.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-16 : LES FRANCAS : AVENANT 2021 A LA CONVENTION CENTRE DE LOISIRS 2020-2022

Le Maire rappelle que chaque année l'association Les Francas du Gard qui organise le centre de loisirs modifie l'annexe 1 de la convention triennale qui fixe le montant de la participation répartie entre les quatre communes signataires.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-17 : ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose qu'il est d'usage qu'un règlement précise les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières. Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet du nouveau règlement des cimetières. Ledit règlement sera affiché à l'entrée du cimetière et tenu à disposition du public en Mairie. Il sera publié sur le site internet de la commune. Un exemplaire en sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat ou du renouvellement d'une concession.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-18 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION, LA PROGRAMMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS REGIONALES ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERNE DU FESTIVAL D'ABRIVADO POUR 2021 A INTERVENIR ENTRE NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à intervenir avec Nîmes Métropole et la commune pour la programmation de spectacles valorisant les traditions régionales pour 2021 afin de bénéficier d'animations taurines sur la commune. Il approuve également le règlement interne du festival d'abrivado.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-19 : LES FRANCAS – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU 01/09/2021 AU 06/07/2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2021-2022, il est nécessaire de signer une convention avec l'association "Les Francas du Gard" pour la mise en œuvre des activités périscolaires.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-20 : LES FRANCAS – CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS DE CABRIERES AU CENTRE DE LOISIRS EDUCATIF DE POULX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2018, les habitants de Cabrières qui le souhaitent peuvent inscrire leurs enfants au centre de loisirs le mercredi à Poulx et bénéficier du même tarif que les poulxois. Le conseil municipal de Poulx étant d'accord pour accueillir des enfants de notre commune et l'association "Les Francas du Gard" étant à l'origine de l'organisation et de la gestion administrative de ce centre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention pour l'année scolaire 2021-2022 avec l'association "Les Francas du Gard" relative à la participation des enfants de Cabrières au centre de loisirs éducatif de Poulx.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-21 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024

La commune souhaite réaffirmer son ambition éducative par le biais de la mise en place d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Education Nationale, les services de la Préfecture, et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce P.E.D.T. fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la

coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-22 : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-23 : FRANCAS - CONVENTION SEJOUR ETE 2021 POUR LES JEUNES COLLEGIENS ET LYCEENS DE MOINS DE 18 ANS

L'association "Les Francas du Gard" propose aux communes un séjour « Voile et vent » au Camping Municipal Pissevaches, à Fleury d'Aude du 19 au 23 juillet 2021 pour les jeunes collégiens et lycéens. Le tarif du séjour pour 5 jours et 4 nuits est de 330 € et la prise en charge de l'aide financière par la mairie est de 100 € par enfant domicilié sur la commune. Le Conseil Municipal décide d'allouer un aide financière de 100 € par enfant dans la limite de 5 participants.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-24 : LA POSTE – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur Le Maire présente un projet d'avenant à la convention qui lie la commune et la poste pour l'organisation de l'agence postale. Cet avenant concerne notamment le changement d'adresse postale, la mise à disposition d'un ilot numérique en libre-service.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-25 : MODIFICATION TARIFS REGIE PERISCOLAIRE/PORTAGE ADULTE

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des repas des adultes et des enfants scolarisés, Monsieur le Maire propose cette nouvelle tarification à partir du 1^{er} septembre 2021:

| PRESTATIONS | Tarif unique | Tarif quotient < 800 | Tarif quotient ≥ 800 |
|--|----------------|----------------------|----------------------|
| Repas adulte emporté | 5,60 € | | |
| Repas adulte livré | 6,40 € | | |
| Garderie matin ou soir | | 0,55 € | 0,60 € |
| Etudes surveillées | 1 € | | |
| Repas enfant scolarisé | | 4,40 € | 4,50 € |
| Garderie midi pour les enfants allergiques | 12 € par mois | | |
| Pénalités pour les enfants non-inscrits à la cantine | 10 € | | |
| Dépassement horaire garderie, à savoir 18h30 | 10 € par heure | | |
| toute heure entamée est due. | | | |

Adopté à l'unanimité.

2021-06-26 : CONTRATS D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

La commune de Cabrières adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposés par le centre de gestion du Gard et dont l'assureur est AXA, pour couvrir les risques liés à la maladie des agents titulaires. L'assureur souhaite mettre fin à ce contrat le 31/12/2021. Par conséquent, la commune mandate le CDG 30 pour remettre en concurrence ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

2021-06-27 : APPROBATION COMPTES-RENDUS ANNUELS D'AGATE AU 31 DECEMBRE 2020

Monsieur Didier JOUVION ne prend pas part à cette délibération.

La commune a donné mandat à la SPL AGATE pour procéder au nom de la commune et pour son compte aux études nécessaires et à la réalisation de la construction du foyer socio culturel et de la nouvelle mairie. Agate propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus de ces deux opérations.

Adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL DU 31/03/2021 :

DM-2021-07 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE POLYVALENTE EN NOUVELLE MAIRIE – AVENANT n°1 MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Considérant la modification de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre nécessitant d'établir un avenant, il est nécessaire d'établir un avenant N°1 pour la mission de maîtrise d'œuvre du marché «Travaux de réhabilitation de l'ancienne salle polyvalente en nouvelle mairie» pour le montant suivant : HB More Architectes / IG BAT – Avenant n°1 d'un montant de 15 074.20 € HT – Nouveau montant du marché : 67 054.20 € HT soit 80 465.04 € TTC

DM-2021-08 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE POLYVALENTE EN NOUVELLE MAIRIE – AVENANTS MARCHE PUBLIC

Considérant les travaux supplémentaires ou modificatifs nécessitant la création de prix nouveaux sur certains lots du marché précité, il est nécessaire d'établir des avenants pour les lots et les montants suivants : Lot 1 – EURL BARGETON Fils – Avenant n°6 d'un montant de 2300 € HT – Nouveau montant du marché : 85 285.73 € HT soit 102 342.88 € TTC ; Lot 8 - SAS CK CLIM – Avenant n°3 d'un montant de 10 821.71 € HT – Nouveau montant du marché : 87 606.71 € HT soit 105 128.05 € TTC ; Lot 9 - SAS 3L – Avenant n°1 d'un montant de 450.00 € HT – Nouveau montant du marché : 41 368.85 € HT soit 49 642.62 € TTC

DM-2021-09 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE POLYVALENTE EN NOUVELLE MAIRIE – AVENANT MARCHE PUBLIC

Considérant les travaux supplémentaires ou modificatifs nécessitant la création de prix nouveaux sur le marché précité, il est nécessaire d'établir un avenant pour le lot 2 : SARL Moine menuiserie – Avenant n°3 d'un montant de 2714.60 € HT – Nouveau montant du marché : 35 014.60 € HT soit 42 017.52 € TTC.

DM-2021-10 : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Le marché à bons de commande concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire et les repas adultes arrive à son terme au 31 août 2021. Une consultation a été lancée pour la fourniture de repas bio à la cantine scolaire. Au regard des critères de sélection des offres et au vu de l'analyse des offres, la proposition de SUD-EST TRAITEUR constitue l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse. Le marché à bons de commande est conclu pour quatre ans pour un montant minimum annuel de 8 000 € HT et un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

La séance est levée à 21h00

Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le 30 juin 2021 à la porte de la Mairie.

Fait à Cabrières, le 30 juin 2021

Le Maire



Gilles GADILLE

